

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2009

DATE DE CONVOCATION : 21 octobre 2009

PRESIDENT : Monsieur Raymond MUDRY, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Pascal ARES, Michèle BARIOZ, Bernard BERTHET, Jean-Pierre BLANC, Pierre-Alain BLANC, Nicole BOCHY, Cécile BONTAZ, Danielle BROISIN, Gabriel CARRIER VERNAND, Marie-Claire CLERC, Isabelle FRACHON BOURQUI, Catherine GNUVA, Patricia LAVANCHY, Florence LEGER, Patrick MERCIER, Gilles MOGE, Laurence NENNIG, Jean-Marc PACCOT, Jean-Michel PASQUIER, Luis PEREIRA, Christophe PERY, Agnès PINGET, Catherine ROBEZ-MASSON, Lilian RUBIN DELANCHY, Martine VUAGNAT

SECRETAIRE : JEAN MARC PACCOT

ABSENTS EXCUSES : Sandrine BRECHET (pouvoir donné à Patricia LAVANCHY), Eric BUAT (pouvoir donné à Florence LEGER), Eric BUCHET (pouvoir donné à pascal ARES)



Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- Des remerciements de la famille pour les témoignages de sympathie reçus lors du décès de Madame Alice ROBEZ-MASSON, belle-mère de Madame Catherine Robez-Masson, conseillère municipale.
- Des remerciements de Madame Christiane DELULLIER pour les travaux effectués avenue de la Mairie.
- Des remerciements du Comité paroissial pour la pose de vannes thermostatiques au presbytère.
- Du versement, par le Conseil Général, d'une subvention de 44 586 € pour l'aménagement du rond-point du chef-lieu.
- De la lettre de Monsieur le Maire de Thyez nous transmettant le courrier adressé par ses soins à Monsieur Florent MAURIN pour signifier à ce dernier que devant son inaction, la commune de Thyez renonçait à collaborer à son projet de création d'une crèche privée, projet pour lequel la commune de Marignier avait fait part de son intérêt.
- Du compte rendu de la réunion du 6 octobre 2009, tenue à Marignier et relative à l'avancement du projet de voie verte LEMAN-MONT BLANC, section de Marignier.
- De l'avancement des travaux de préparation de l'entrée de la commune dans la Communauté de Communes Faucigny Glières.

Le Conseil,

Considérant l'intégration de la commune au sein de la Communauté de Communes Faucigny Glières au 1^{er} janvier 2010 et dans un souci de cohérence territoriale et d'efficacité des services publics,

A DEMANDÉ le rattachement de la commune de Marignier à la Trésorerie de Bonneville au 1^{er} janvier 2010 et **A CHARGÉ** Monsieur le Maire de saisir sans délai Monsieur le Trésorier Payeur Général de cette demande.

Le Conseil,
Compte tenu de l'intérêt du projet,

A DONNÉ son accord à l'organisation d'un projet d'échange culturel du SAJ avec le Sénégal.

Le Conseil,

A DONNÉ un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité présentée par Monsieur Philippe DARONNE, régisseur du SAJ suite au cambriolage survenu dans la nuit du 28 au 29 juillet 2009 et **A DONNÉ un avis favorable** à la demande de remise gracieuse,

A DÉCIDÉ DE PRENDRE EN CHARGE le déficit d'un montant de 468,34 € sur le budget de la commune de Marignier au compte 6718 autres charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Le Conseil,

A DONNÉ SON ACCORD pour que la commune se constitue partie civile dans l'affaire du vol d'argent dans les locaux du SAJ et que Mme BARIOZ, maire-adjoint, représente la commune devant le tribunal correctionnel ainsi que M. Cédric GIBERT, directeur du SAJ.

Le Conseil,

A DÉCIDÉ d'octroyer à l'APE une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 €.

Le Conseil,

A APPROUVÉ la décision modificative n°2 du budget général telle que présentée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

DM n°2

Imputation	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Ajustement subvention APE+Plafonnement VA				
7391173.01/81	Dégrèv.au titre du plafonnement TP sur la VA	14 900 €			
6574.251/15	Subv. de fonct. aux associat. & org. droit privé Rest Scolaire	12 060 €			
6574.421/16	Subv. de fonct. aux associat. & org. droit privé CLSH	17 940 €			
6615.01/81	Int.des cptes courants & de dépôts créd.	- 3 500 €			
7478.812/30	Participations autres organismes SAEMEF		10 200 €		
7381.01/81	Taxe add. droits mut. ou taxe pub. fonc.		27 000 €		
7473.01/81	Subvention CG - Fonds genevois		4 200 €		
1641.01/810	Remboursement capital Emprunts en euros			10 000 €	
2315.822/915	Immobilisations en cours Opération Chef Lieu			- 10 000 €	
		41 400 €	41 400 €	- €	- €

Le Conseil,

A DÉCIDÉ de fixer, à compter de 2010, le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz ainsi que par les canalisations particulières de gaz, au plafond maximum établi comme suit :

R.O.D.P. = $[(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \times 1,0615$ où L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres.

A AUTORISÉ la révision annuelle de cette redevance conformément aux dispositions prévues à l'article R2333-117 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil,

A DONNÉ son accord pour le forfait proposé par Monsieur le Maire pour la rémunération des agents recenseurs à recruter pour le recensement de 2010 à savoir, forfait de rémunération égal au traitement mensuel d'un agent administratif au 1^{er} échelon majoré d'un intéressement de 0,50 € brut par personne recensée.

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de rembourser les frais de déplacement des agents et des élus de la commune lors de leur mission tels que décrits par Monsieur le Maire et sur la base des textes en vigueur.

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de rembourser la facture de réparation du sol de M. RUBIN DELANCHY Roger pour un montant de 636,67 € TTC

A PRÉCISÉ que cette somme sera versée à M. RUAUDEL, agent de la Compagnie d'assurance AXA qui a pris en charge cette dépense.

Le Conseil,

A PRIS ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres concernant le marché des assurances.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés retenues, à savoir :

- **Lot n°1 : dommages aux biens : Cabinet SEVE et SUCHIER/MMA** pour une prime annuelle de **13 485,00 € TTC**
- **Lot n°2 : responsabilité civile et risques annexes : Cabinet SEVE ET SUCHIER/MMA** pour une prime annuelle de **3 672,00 € TTC + 2 050 € TTC** pour la protection juridique = **prime totale : 5 722 € TTC**
- **Lot n°3 : flotte automobile et risques annexes : la société GROUPAMA** pour une prime annuelle de 6 324,78 € TTC + option marchandises transportées = 153,30 € + option auto collaborateur = 375 € + option auto mission = 312,50 € + option tous risques engins = 652,06 € = **prime totale : 7 817,64 € TTC**
- **Lot n°4 : risques statutaires du personnel : Cabinet ASTER / MICOM PREICOM** : prime égale à **de 2 %** de la masse salariale des agents titulaires à

temps complet, affiliés à la CNRACL et **1,55 %** de la masse salariale des agents à temps non complet, affiliés à l'IRCANTEC.

- **Lot n°5** : *protection juridique des agents et élus* : **Cabinet SEVE et SUCHIER** pour une prime annuelle de **185,30 € TTC**

Le Conseil,

A DÉCIDÉ d'allouer au Lycée Guillaume Fichet de Bonneville pour l'opération « lycéens au cinéma » une subvention exceptionnelle pour un montant de 150 €.

Le Maire,

Raymond MUDRY

Affiché du 02 novembre 2009

au